



Championnat de Bretagne de Catamarans

du 07 au 08 mai 2022

Plage du Trez-Hir – Centre Nautique de Plougonvelin

AMATH Kakikouka

5A

- 1 RÈGLES**
L'épreuve est régie par
- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
 - 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].
 - 1.3 - les règlements fédéraux
 - 1.4 - Le Règlement sportif 2022 de la ligue Bretagne de Voile ses annexes.
- En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 1.5 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par voix orale.
- 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)**
- 2.1 Les IC seront disponibles après 9h le 07 mai 2022 devant le centre nautique.
- 2.1 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale
- 2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante
<https://padlet.com/kakikamath/catamaran>.
- 3 COMMUNICATION**
- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse
<https://padlet.com/kakikamath/catamaran>.
- 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION**
- 4.1 L'épreuve est ouverte en intersérie **catamarans (C1, C3, C4)**, pour la catégorie d'âge de 12 à 25 ans dans les séries des Championnats de France Minimes, Espoirs et Jeunes, **l'inscription sur la liste Performance régionale est obligatoire**.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FF-Voile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage
- 4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.5 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription
INC	10€ par jour et par personne

5.2 Les bateaux ne pourront pas être fournis par le club organisateur.

6 PUBLICITÉ

6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
07/05/2021	9h30	12h

Briefing coureur : 12h.

Date	INC
07/05/2022	Course
08/05/2022	Course

Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
07/05	13h	INC
08/05	11h	INC

8.4 Nombre de courses :

Classe	Nombre	Courses par jour	Maximum par jour
INC	10 maximum	1 à 5	5

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
07/05	13h	INC
08/05	11h	INC

8.6 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h.

9 CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de rating valide.

9.2 Les bateaux doivent être disponibles pour le contrôle de l'équipement à partir du 07 mai 2022 à 11h.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

11 LIEU

11.1 L'Annexe à l'AC A fournit le plan du lieu de l'épreuve.

- 11.2 L'Annexe à l'AC [B](#) indique l'emplacement des zones de course.
- 12 **LES PARCOURS**
- 12.1 Les parcours seront de type [trapèze](#).
- 14 **CLASSEMENT**
- 14.2 [1](#) courses validée est nécessaires pour valider la compétition.
- 14.3 a) Quand moins de [3](#) courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand de [3](#) à [5](#) courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
c) Quand [6](#) à [10](#) courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18 **PROTECTION DES DONNÉES**
- 18.1 **Droit à l'image et à l'apparence :**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.
- 18.2 **Utilisation des données personnelles des participants**
En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.
- 19 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**
La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.
- 20 **PRIX**
Les prix seront distribués [conformément au règlement de la Ligue de Bretagne](#).
- 21 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**
Pour plus d'informations, contacter kakik.amath@gmail.com.
AMATH Kakikouka
6, boulevard de la Mer
29217 Plougonvelin
06.15.87.10.03 / <http://www.amath-kakikouka.com/>

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2021-2024 translated for non-francophone competitors

FFVoile Prescription to **RRS 25.1** (*Notice of race, sailing instructions and signals*):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 64.4** (*Decisions on protests concerning class rules*):

The protest committee may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 67** (*Damages*):

Any question or request related to damages arising from an incident occurred while a boat was bound by the Racing Rules of Sailing depends on the appropriate courts and cannot be examined and dealt by a protest committee.

A boat that retires from a race or accepts a penalty does not, by that such action, admit liability for damages.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (*Appeals and requests to a national authority*):

The denial of the right of appeal is subject to the written approval of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This approval shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 76.1** (*Exclusion of boats or competitors*):

An organizing authority or race committee shall not reject or cancel the entry of a boat or exclude a competitor eligible under the notice of race and sailing instructions for an arbitrary reason.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (*Compliance with class rules; certificates*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 86.3** (*Changes to the racing rules*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such approval shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

(*) FFVoile Prescription to **RRS 88.2** (*Changes to prescriptions*):

Prescriptions of the FFVoile shall not be changed in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall not be changed in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

(*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (*Protest committee*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such approval shall be posted on the official notice board during the event.

FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <http://espaces.ffvoile.fr/media/127235/formulaire-dappel.pdf>

ANNEXE A – PLAN DU SITE



ANNEXE B – ZONE DE COURSE



Samedi 07 Mai 2022

UTC+2 Semaine 18

48°20' N

4°42' W

Lever du soleil : 06h49

Premier croissant de lune

Coucher du soleil : 21h36

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		03h33	05h59	00h59	2,53m	2,60m	0,22m	0,65m	1,30m
PM	44	09h32	06h13	01h02	5,13m	2,37m	0,20m	0,59m	1,19m
BM		15h45	06h01	01h00	2,76m	2,40m	0,20m	0,60m	1,20m
PM	39	21h46			5,16m				

Dimanche 08 Mai 2022

UTC+2 Semaine 18

48°20' N

4°42' W

Lever du soleil : 06h47

Premier croissant de lune

Coucher du soleil : 21h38

	Coeff.	Heure	Durée de la marée	Heure de marée	Hauteur	Marnage	1/12	1/4	1/2
BM		04h24	06h03	01h00	2,79m	2,07m	0,17m	0,52m	1,04m
PM	34	10h27	06h16	01h02	4,86m	1,85m	0,15m	0,46m	0,93m
BM		16h43	06h07	01h01	3,01m	1,92m	0,16m	0,48m	0,96m
PM	31	22h50			4,93m				